

## **AVIS PUBLIC**

### **GRATUITÉ DU TRANSPORT EN COMMUN – ÉLECTIONS MUNICIPALES – 26 OCTOBRE ET 2 NOVEMBRE 2025**

La Société de transport de Sherbrooke publie, pour information, conformément à l'article 90 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), un avis décrétant la gratuité du transport en commun pour les élections municipales prévue à sa résolution 081-25 adoptée à l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 18 juin 2025.

La gratuité du transport en commun sera offerte le 26 octobre et le 2 novembre 2025, dans le cadre des élections municipales, sur l'ensemble des circuits pour le transport urbain et adapté.

Le 19 juin 2025

La Secrétaire  
Vicky Martineau